



Consultation sur les enjeux de l'eau 2028-2033

Autrices et auteurs :

Lucie BRICE MANENCAL, Directrice d'études et de recherche

Sarah NEDJAR CALVET, Cheffe de projet

Olivier PETIT, Maître de conférences en économie, Université d'Artois, Arras

Septembre 2025

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

142 rue du Chevaleret -75013 PARIS – Tél : +33 (0)1 40 77 85 00 www.credoc.fr

Introduction et cadrage méthodologique

L'eau, un enjeu stratégique pour le bassin Loire-Bretagne

Le **bassin Loire-Bretagne** couvre plus du tiers du territoire métropolitain, englobant une grande diversité de milieux aquatiques (fleuves, rivières, zones humides, nappes souterraines, littoral) et une multitude d'usages : domestiques, agricoles, industriels, écologiques et récréatifs. Dans un contexte de changement climatique, marqué par une intensification des phénomènes extrêmes (sécheresses, crues, étiages sévères), la **gestion de l'eau devient un enjeu prioritaire d'aménagement du territoire et de préservation des ressources naturelles**. Le défi est de concilier les besoins croissants des acteurs socio-économiques avec la protection des écosystèmes aquatiques.

Une double consultation pour intégrer les attentes des citoyens et des parties prenantes institutionnelles

Afin d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à l'**élaboration du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2028-2033**, une large consultation a été menée selon deux modalités complémentaires :

- d'une part, **une consultation du public**, ouverte à l'ensemble des habitants du bassin Loire-Bretagne (lot 1),
- et d'autre part, **une consultation des assemblées et institutions territoriales**, telles que les commissions locales de l'eau, collectivités, chambres consulaires ou établissements publics (lot 2).

Les deux consultations se sont déroulées selon des temporalités proches mais distinctes. La consultation du grand public (lot 1) était ouverte du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, avec une prolongation jusqu'au 2 juin 2025. Celle des assemblées (lot 2) s'est déroulée du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025.

Si les modalités de recueil différaient – réponses individuelles via une plateforme pour le grand public, contributions formalisées pour les assemblées – l'objectif commun était d'interroger les **perceptions, les priorités et les propositions des acteurs concernés sur les enjeux de l'eau identifiés dans le projet de SDAGE**.

Méthodologie d'analyse

Lot 1 – Analyse des réponses du grand public

Au total, 2 257 personnes ont participé à la consultation destinée au grand public. Parmi elles, 71 % ont complété l'intégralité du questionnaire, témoignant d'un engagement fort sur l'ensemble des thématiques proposées. La base ainsi constituée reflète des profils variés, mais statistiquement marqués par :

- une sur-représentation des cadres et des agriculteurs ;
- une sous-représentation des ouvriers ;
- une forte proportion de répondants âgés de 35 à 64 ans et résidant dans des villes de taille moyenne.

Trois lettres ont été envoyées sur papier libre par des citoyens, en marge de la consultation en ligne.

Sur le plan géographique, la consultation était ouverte à l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. **Les réponses effectivement reçues proviennent de 9,1 % des communes du territoire.** Cette couverture partielle suggère une implication inégale selon les zones, probablement liée à l'intensité des relais locaux d'information, à la mobilisation de réseaux militants ou à la sensibilité variable des territoires aux enjeux du SDAGE. La consultation n'a pas vocation à être représentative au sens strictement statistique. Son analyse met en évidence des perceptions contrastées, tout en faisant émerger des thématiques communes au sein des habitants des territoires ayant contribué.

Lot 2 – Analyse des contributions des assemblées

La consultation des assemblées a donné lieu à une forte mobilisation des instances territoriales du bassin Loire-Bretagne. Au total, 147 assemblées ont transmis une contribution, parmi lesquelles 141 ont formulé un avis portant spécifiquement sur les enjeux du SDAGE¹.

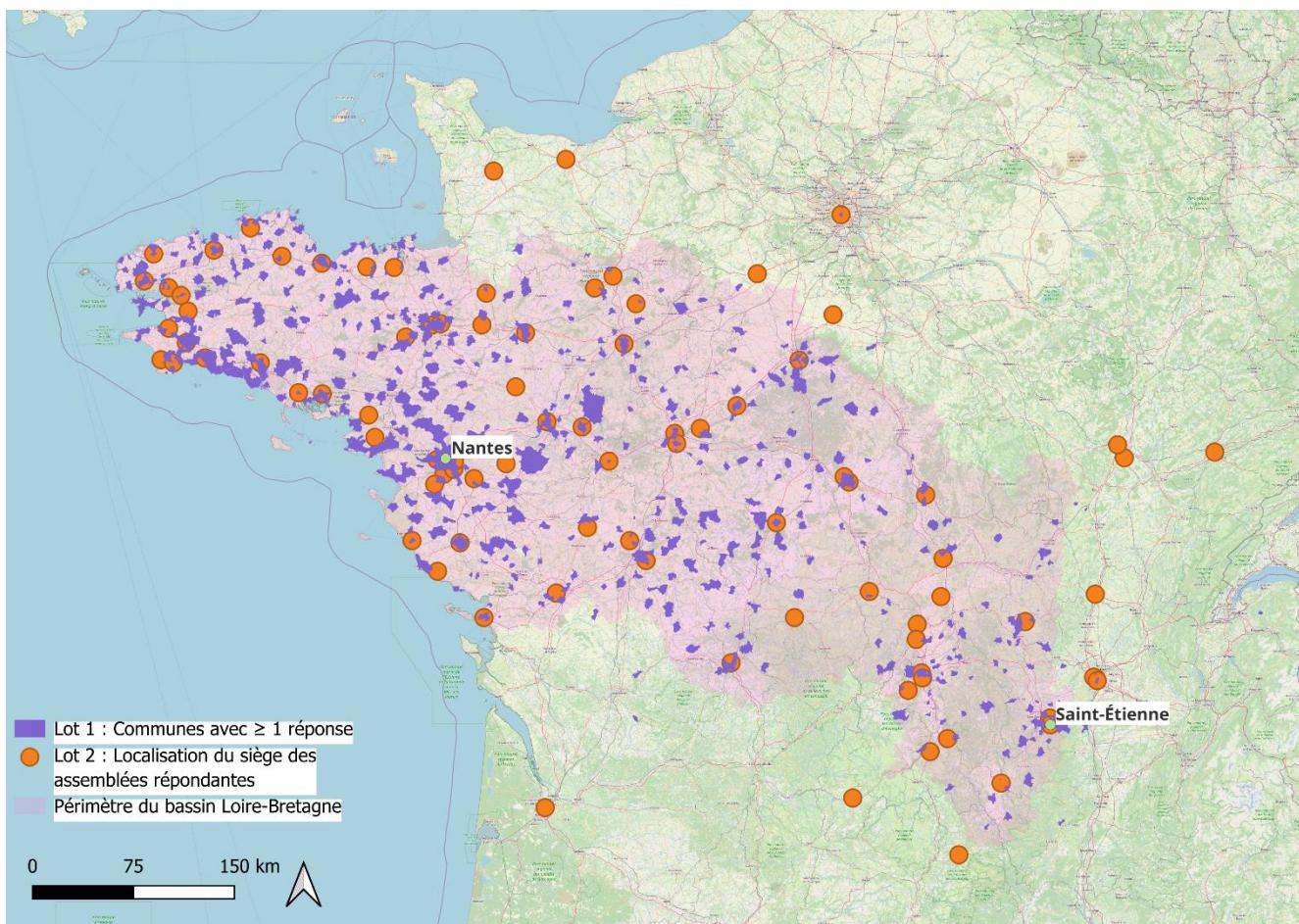
Ces contributions ont généralement été produites de manière collégiale, à la suite de discussions internes ou de délibérations formelles, garantissant une certaine représentativité territoriale et sectorielle. Leur forme est hétérogène : certaines prennent la forme de rapports

¹ Outre les enjeux du SDAGE, la consultation portait également sur les enjeux du PGRI.

argumentés et structurés, d'autres se présentent comme grilles de lecture du projet soumis à consultation, plus ou moins détaillées.

L'analyse menée s'est appuyée sur une **lecture qualitative approfondie** de ces avis, visant à extraire les points de convergence entre les acteurs, les divergences d'appréciation, ainsi que les priorités territoriales spécifiques exprimées.

Carte - Couverture territoriale des réponses aux consultations (lots 1 et 2)



Source : Consultation les enjeux de l'eau 2028-2033, Agence de l'eau Loire-Bretagne, traitement Crédoc

Objectif du présent document

Ce bilan global a pour finalité de croiser les enseignements issus des deux volets de la consultation – celle du public (lot 1) et celle des assemblées (lot 2) – afin d'apporter une vision d'ensemble des **retours exprimés sur les enjeux du SDAGE**, tout en **mettant en lumière les spécificités de chaque mode de contribution**.

L'analyse conjointe de ces deux sources permet de faire ressortir les **perceptions convergentes**, les **écart d'appréciation** entre acteurs citoyens et institutionnels, ainsi que les **demandes récurrentes d'évolution du SDAGE**.

Elle met également en évidence les **dynamiques territoriales différenciées**, selon les profils de contributeurs, leur inscription géographique ou leurs intérêts sectoriels.

Une adhésion majoritaire aux enjeux du SDAGE mais différenciée selon les profils d'acteurs

Les deux volets de la consultation mettent en évidence une adhésion globalement favorable au projet de SDAGE 2028-2033, avec 72 % d'adhésion forte ou totale du grand public et 63 % d'avis favorables parmi les assemblées, tout en révélant des modalités de soutien et des attentes différenciées selon les profils.

Convergences et divergences entre habitants et assemblées

Au-delà des différences de statut, une convergence forte s'observe entre assemblées et habitants sur les grandes priorités de la politique de l'eau : la qualité et la quantité des ressources, la gouvernance, et la nécessité de renforcer l'action publique dans un cadre clair, efficace et partagé. **Tant les institutions et organisations que les citoyens réclament une politique ambitieuse, mieux outillée et mieux coordonnée.**

Les divergences tiennent davantage aux niveaux d'analyse et aux registres d'expression mobilisés. Là où les assemblées expriment des **attentes institutionnelles**, en adéquation avec leur nature – articulation entre documents stratégiques, reconnaissance des compétences locales, lisibilité du cadre d'action –, les habitants formulent des **propositions concrètes, souvent très localisées**, et insistent davantage sur des leviers tangibles : préservation des milieux ordinaires, encadrement des pollutions, transformation des pratiques agricoles, etc.

Ainsi, les **retours citoyens complètent et prolongent les avis institutionnels**, en inscrivant les enjeux du SDAGE dans une réalité vécue, incarnée et territorialisée. Leur intégration dans l'analyse des enjeux contribue à affiner les priorités stratégiques et à légitimer des orientations à la fois ambitieuses et opérationnelles.

Des assemblées dans l'ensemble favorables mais vigilantes

Les contributions institutionnelles témoignent dans leur ensemble d'un **accueil favorable** au projet de SDAGE, avec 89 avis positifs sur les 141 exprimés, soit 63%. Cet appui large masque toutefois une diversité d'attentes selon les types d'acteurs impliqués.

- Les **Commissions Locales de l'Eau** (CLE), très majoritairement favorables, mettent en avant la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux de changement climatique, de garantir un équilibre entre impératifs écologiques et réalités économiques locales, et de renforcer la gouvernance partagée. Elles appellent aussi à une meilleure articulation entre les différents documents de planification.
- Les **collectivités territoriales** (communes, intercommunalités, départements, régions), également globalement favorables, insistent sur le besoin de disposer d'un appui concret pour la mise en œuvre locale, fondé sur des diagnostics territorialisés et des données robustes. L'importance d'une approche différenciée, tenant compte des réalités locales, est fortement soulignée.
- Les **chambres consulaires** (agriculture, commerce et industrie) expriment un soutien plus nuancé, pointant le risque d'un SDAGE trop prescriptif ou déconnecté des contraintes économiques. Elles insistent sur la lisibilité des normes, la stabilité du cadre réglementaire, et la nécessité de préserver la viabilité des secteurs économiques liés à l'eau.
- Enfin, les **associations, syndicats de bassin, parcs naturels régionaux ou acteurs de la société civile** insistent pour leur part sur la nécessité d'un pilotage solidaire, transparent et inclusif, capable de prendre en compte les effets cumulés – sociaux et environnementaux – des transformations attendues.

Cette diversité de points de vue révèle un consensus global sur la nécessité d'un SDAGE **ambitieux**, mais aussi une **pluralité d'exigences quant à ses modalités de mise en œuvre** : certaines structures plaident pour un encadrement plus fort par l'État, tandis que d'autres appellent à une subsidiarité mieux outillée et à une gouvernance plus intégrée.

Une forte implication citoyenne, porteuse de propositions concrètes

Du côté du grand public, 72 % des répondants expriment une adhésion forte ou totale aux différentes pistes d'action proposées dans le cadre du projet de SDAGE. Parallèlement, 771 personnes ont formulé une suggestion libre via la question ouverte du questionnaire, complétées par trois courriers hors questionnaire. Ces retours traduisent une implication significative et mettent en avant des priorités qui recoupent en partie celles exprimées par les assemblées.

- Trois grandes thématiques dominent les suggestions exprimées : **l'organisation de la gestion de l'eau** (35 %), la **quantité** (32 %) et la **qualité** (31 %) des ressources. Ces thématiques font écho aux piliers structurants du SDAGE. Les publics les plus représentés dans ces thématiques sont les **cadres** (notamment sur la gouvernance), les **agriculteurs** (quantité), ou encore les **retraités** (qualité).

- Parmi les propositions les plus fréquemment citées figurent : **la préservation des haies et fossés, l'éducation à la gestion de l'eau, l'interdiction des pesticides**, ou encore **le développement de l'agriculture biologique**. Des revendications concrètes, parfois militantes, illustrent l'attente d'un changement tangible, lisible et équitable.

Enfin, environ 8 % des répondants expriment une forme de critique à l'égard du processus de consultation lui-même, ou pointent un manque de territorialisation des réponses apportées. Ces remarques signalent un besoin de proximité, de réactivité, et de reconnaissance des réalités locales dans la stratégie de l'eau.

1. Adaptation au climat : une nécessité reconnue, des temporalités divergentes

L'enjeu 1 du SDAGE Loire-Bretagne porte sur l'adaptation au changement climatique. Il introduit une seule piste d'action : « **Guider et fixer le cadre d'élaboration des réponses aux enjeux du bassin** ».

1.1. Un cadre stratégique à clarifier pour mieux guider l'action

Du côté des assemblées, la piste proposée est majoritairement bien accueillie, considérée comme une étape nécessaire face au défi climatique. Les chambres consulaires et les CLE soulignent que le changement climatique doit être abordé non seulement sous l'angle des sécheresses, mais aussi des épisodes de fortes pluviométries, avec des impacts déjà visibles sur les territoires.

La plupart des assemblées insistent sur l'importance de s'appuyer sur les connaissances existantes – diagnostics, rapports scientifiques, indicateurs – et de respecter le cadre réglementaire en vigueur. La réduction des prélèvements et de la consommation d'eau fait consensus, à condition qu'elle soit accompagnée d'une gestion efficiente et concertée de la ressource.

Les contributions appellent à éviter les approches trop prescriptives. Elles défendent une adaptation progressive des pratiques, construite à partir des dynamiques sociales, économiques et agricoles locales. L'objectif d'un équilibre entre performance écologique et viabilité économique, notamment pour les filières agricoles et industrielles, constitue un fil directeur largement partagé.

1.2. Une forte adhésion des habitants, portée par les jeunes

Du côté du grand public, 77 % des répondants jugent la piste "très adaptée" ou "adaptée", contre 17 % peu ou pas adaptés, et 6 % sans opinion. Ces résultats, bien que légèrement inférieurs à ceux d'autres enjeux, traduisent une attente affirmée de pilotage stratégique. Certains territoires ou tranches d'âge expriment des attentes particulièrement fortes : Maine-Loire-Océan (84 %), Vienne et Creuse (83 %), ou encore les moins de 25 ans (89 % d'adhésion).

Les réponses ouvertes recueillies confirment cette dynamique. Elles font émerger des propositions directes et plus structurantes que celles émises par les assemblées : 4 % des réponses libres appellent explicitement à une prise en compte renforcée du changement climatique, 4 % évoquent la lutte contre les pollutions diffuses, et une proportion quasi équivalente réclame la mise en œuvre du principe pollueur-payeur. Ces formulations témoignent d'une volonté citoyenne d'inscrire la sobriété et la justice environnementale au cœur de l'action publique.

Ainsi sur ce premier enjeu, le consensus est clair quant à l'importance d'une réponse collective face au changement climatique. Tous les acteurs s'accordent sur les principes de sobriété, de résilience et de mobilisation des connaissances mais les registres d'expression et les horizons temporels diffèrent. Les assemblées privilégient une stratégie progressive et équilibrée, tenant compte des contraintes territoriales. Les citoyens, notamment les plus jeunes, formulent une attente plus forte, réclamant des engagements visibles et concrets à court terme.

2. Connaissance, sensibilisation et communication : un socle largement soutenu

L'enjeu 2 du SDAGE Loire-Bretagne porte sur le renforcement de la connaissance, de la diffusion des données et de la sensibilisation autour des enjeux de l'eau. Il se décline en quatre pistes d'action, allant de la consolidation des réseaux de données à l'évaluation des politiques publiques.

2.1. Des assemblées favorables mais soucieuses d'une mise en œuvre équilibrée

Les assemblées expriment un appui global à l'enjeu, tout en formulant des attentes différencierées selon leur profil :

- Les chambres consulaires et les CLE appellent à inscrire les efforts dans une logique de continuité, privilégiant des ajustements progressifs aux ruptures brutales. Elles insistent sur l'importance d'évaluer les impacts économiques des politiques de l'eau, de tenir compte des vulnérabilités sectorielles, notamment agricoles, et de renforcer l'efficience de la gouvernance et des financements.
- Les collectivités se montrent particulièrement attentives à la sensibilisation du public, à la valorisation des pratiques existantes et à l'articulation des dispositifs de planification. Elles plaident pour un équilibre entre sobriété et sécurité des usages.

2.2. Une adhésion citoyenne forte et transversale

Les habitants expriment une adhésion massive, avec des taux d'approbation de 80 à 82 % selon les pistes d'action. Cette adhésion est encore plus nette chez les moins de 35 ans (jusqu'à 92 % pour la piste sur la connaissance des milieux), et dans les territoires de la Loire moyenne, de Maine-Loire Océan et de Vienne-Creuse.

Des écarts significatifs apparaissent aussi selon le genre, avec des niveaux de soutien systématiquement plus élevés chez les femmes (écart de 6 à 8 points).

Ces résultats reflètent une attente forte de lisibilité de l'action publique, de pédagogie sur les risques liés à l'eau, et d'accès à une information fiable et accessible.

Sur le fond, une convergence nette s'observe donc entre citoyens et assemblées sur la nécessité de mieux connaître, partager et expliquer les enjeux liés à l'eau. Les habitants expriment leur soutien à la structuration de la connaissance et à la sensibilisation aux bouleversements environnementaux (sécheresse, inondations, pollutions), notamment *via* des approches pédagogiques adaptées.

Les assemblées, quant à elles, insistent davantage sur les outils techniques, l'efficacité des dispositifs et leur articulation avec les politiques existantes. Certaines pistes, comme l'évaluation de l'efficacité des politiques (piste 4), font l'objet de recommandations spécifiques tenant à l'amélioration des indicateurs, à la prise en compte du coût de l'inaction ou à l'intégration du retour d'expérience dans les stratégies territoriales.

3. Des solidarités territoriales souhaitées, à inscrire dans une gouvernance lisible et efficiente

L'enjeu 3 du SDAGE Loire-Bretagne traite de la gouvernance territoriale de l'eau, en insistant sur la nécessité de renforcer les solidarités entre usagers, bassins et échelles d'action. Il se décline en quatre pistes d'action, allant de la gestion au niveau du bassin

versant à la cohérence des politiques publiques, en passant par la valorisation des SAGE et la structuration des schémas de gouvernance.

3.1. Une adhésion solide, portée par la recherche d'efficacité et d'équilibre

L'enjeu 3 du SDAGE, consacré à la gouvernance territoriale de l'eau, suscite un soutien appuyé de la part des assemblées, en particulier les CLE et les chambres consulaires. Ces dernières appellent à construire des solidarités entre territoires à partir des pratiques existantes, dans une logique d'adaptation progressive. Elles insistent sur la stabilité du cadre réglementaire, la reconnaissance des documents existants et la prise en compte des impacts économiques pour les filières agricoles et industrielles.

Les collectivités territoriales partagent ce diagnostic tout en insistant davantage sur la cohérence des politiques publiques, la nécessité de rendre plus lisibles les dispositifs de gouvernance et le besoin d'indicateurs adaptés. Le renforcement des articulations entre niveaux d'action (bassin, sous-bassin, commune) est perçu comme un levier clé pour l'efficacité des stratégies locales.

3.2. Une appropriation citoyenne contrastée des outils de gouvernance

Du côté des citoyens, les taux d'adhésion sont élevés mais légèrement en retrait par rapport aux autres enjeux : 74 % des répondants valident la piste « agir au niveau du bassin versant », 72 % soutiennent le renforcement de la cohérence des politiques, et 67 % seulement approuvent l'appui sur les SAGE pour diffuser la stratégie territoriale.

Cette différence suggère une moindre appropriation des outils de planification institutionnelle chez les habitants. Il est probable que les dispositifs comme les SAGE apparaissent plus abstraits pour une partie du public, en particulier les générations intermédiaires. À l'inverse, les jeunes adultes (moins de 35 ans) se montrent nettement plus favorables, jusqu'à 96 % pour l'action à l'échelle du bassin, traduisant une attente forte d'action territoriale coordonnée.

4. Rétablir les équilibres écologiques : un consensus citoyen, des lignes de fractures institutionnelles

L'enjeu 4 du SDAGE porte sur la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques, des sols et des zones humides. Il articule cinq pistes

d'action, allant du renforcement de la résilience des bassins versants à la protection de la biodiversité aquatique.

4.1. Des divergences entre assemblées sur le statut à accorder aux sols dans les politiques de l'eau

Les assemblées consultées expriment un accord général sur la finalité de restauration des milieux naturels, mais leurs positions divergent quant aux moyens à mobiliser, en particulier sur la place des sols dans les politiques de l'eau.

Les chambres consulaires (notamment les chambres d'agriculture) mettent en garde contre une autonomisation de l'enjeu « sols » dans le SDAGE, et insistent sur la valorisation des pratiques existantes, le respect de la propriété privée et la prise en compte des usages agricoles.

À l'inverse, plusieurs collectivités territoriales et certaines CLE demandent une intégration explicite des sols et zones humides dans la stratégie du SDAGE, au nom de leur rôle structurant dans la gestion hydrologique. Elles plaident pour une politique d'acquisition foncière, un renforcement des états des lieux et la création d'indicateurs permettant de cibler les projets de restauration selon les fonctionnalités des milieux.

4.2. Une large adhésion citoyenne, portée par une sensibilité environnementale affirmée

Du côté des habitants, le soutien à la préservation des milieux naturels se distingue par son ampleur et par une attention marquée aux spécificités locales.

Les habitants expriment un fort soutien à la préservation et à la restauration des fonctionnalités écologiques, avec 76 % d'opinions favorables sur les deux pistes testées (résilience des bassins versants et restauration des sols).

Cette adhésion est particulièrement marquée chez les femmes (94 % favorables) et chez les jeunes adultes de 25 à 34 ans (93 %). Les résultats par territoire montrent une plus grande sensibilité dans le sous-bassin Vilaine et côtiers bretons, où les taux dépassent 90 %, contre 84 % dans l'Allier-Loire amont.

Les réponses ouvertes confirment et précisent cette sensibilité environnementale. Une part significative des répondants cite spontanément la nécessité de préserver ou restaurer les zones humides (7 %), limiter l'artificialisation des sols (7 %), ou encore entretenir les éléments paysagers structurants comme les talus, haies ou bocages (10 %). Les habitants traduisent ainsi leur attachement à des solutions fondées sur la nature, souvent

territorialisées et concrètes, qui contribuent à la régulation du cycle de l'eau, à la lutte contre les inondations et à la résilience globale des écosystèmes.

Habitants et assemblées convergent sur l'importance de restaurer les milieux naturels. Les citoyens expriment des attentes fortes pour une action écologique volontariste tandis que les institutions – selon leur profil – adoptent des opinions différentes sur les leviers à mobiliser : la reconnaissance des enjeux liés au foncier et à la propriété des terres, les modalités réglementaires à appliquer, ou encore l'intégration explicite de la question des sols en tant qu'enjeu environnemental dans le SDAGE.

5. Faire de la sobriété un principe structurant, sans nier les contraintes territoriales

L'enjeu 5 du SDAGE place la sobriété au cœur de la gestion quantitative de l'eau, à travers cinq pistes d'action allant de la répartition des usages à la gestion de crise. Il suscite un accord de principe chez les citoyens comme chez les assemblées, mais révèle des divergences sur les modalités d'application.

5.1. Des assemblées favorables à une sobriété encadrée, mais attentive aux équilibres

L'ensemble des assemblées exprime un soutien clair à l'inscription de la sobriété au cœur de la gestion quantitative de l'eau. Cette adhésion repose cependant sur des conditions de mise en œuvre qui varient selon les profils d'acteurs.

Les chambres consulaires insistent sur une lecture pragmatique : la sobriété ne doit pas conduire à des ruptures brutales mais s'inscrire dans une logique d'équilibre entre performance environnementale et viabilité économique, notamment agricole. Elles s'opposent à certaines opérations perçues comme trop contraignantes, telles que le dé-drainage, et défendent une approche respectueuse des spécificités locales.

Les collectivités territoriales, quant à elles, soulignent l'importance d'une approche cohérente et territorialisée, fondée sur des données lisibles, des indicateurs robustes et une articulation claire avec les autres politiques publiques. Elles appellent également à une meilleure gouvernance de crise et à une stabilisation du cadre réglementaire.

Les CLE insistent pour leur part sur la nécessité d'un accompagnement opérationnel des acteurs, qu'elles se proposent de structurer.

5.2. Des citoyens majoritairement favorables à la sobriété, mais des attentes parfois contradictoires

Dans la consultation destinée au grand public, 70 % des répondants jugent adaptées les deux premières pistes (sobriété des usages et alimentation en eau potable), et 66 % celle sur le régime hydrologique. Ces niveaux d'adhésion, bien que solides, sont légèrement inférieurs à d'autres enjeux.

Les plus fortes adhésions aux pistes testées s'observent dans les sous-bassins Vilaine et côtiers bretons et Loire moyenne, tandis que le secteur Vienne et Creuse se montre légèrement plus réservé.

Dans leurs réponses ouvertes, les habitants expriment de manière significative une attente de sobriété : près de 5 % évoquent spontanément la nécessité de réduire les prélevements et la consommation d'eau, traduisant une prise de conscience du besoin d'un usage plus mesuré des ressources. Parallèlement, une proportion quasi équivalente (5 %) soutient la mise en place de dispositifs de stockage (retenues, bassins, infrastructures), signe d'un besoin perçu de sécurisation face aux tensions sur la ressource.

Mais ce soutien au stockage est contrebalancé par environ 4 % des répondants qui expriment au contraire des réserves à l'égard du développement du stockage artificiel, appelant à encadrer ou limiter ces pratiques. Cette tension révèle des priorisations différentes chez les habitants, entre sécurisation de l'approvisionnement et protection des milieux.

Assemblées et citoyens partagent ainsi l'objectif d'une gestion plus sobre et résiliente de l'eau, en particulier autour de l'eau potable et du respect des équilibres hydrologiques. Des écarts apparaissent néanmoins sur les moyens à privilégier : les assemblées plaident pour une approche pragmatique et territorialisée, tandis que les citoyens expriment des attentes plus contrastées. Certains soutiennent le développement de stockages artificiels, tandis que d'autres appellent à les limiter au nom de la préservation des milieux.

6. Garantir la qualité de l'eau, un impératif partagé pour la santé et les écosystèmes

L'enjeu 6 du SDAGE Loire-Bretagne vise à préserver une eau de qualité pour protéger à la fois la santé humaine et les écosystèmes aquatiques. Trois pistes sont proposées : garantir une eau de bonne qualité, renforcer les capacités auto-épuratoires des milieux pour lutter contre les pollutions diffuses et réduire les pollutions ponctuelles.

6.1. Des assemblées engagées mais dont les priorités peuvent être différentes selon les acteurs

Les assemblées expriment un soutien clair aux objectifs reconquête de la qualité de l'eau, tout en soulignant la nécessité d'adapter les actions selon les types de pollutions :

- Les chambres consulaires insistent sur la distinction entre pollutions diffuses et ponctuelles, et appellent à mieux reconnaître les efforts déjà fournis, notamment par les agriculteurs.
- Les collectivités territoriales mettent l'accent sur l'amélioration des réseaux, la transparence des données, et la prévention des pollutions accidentelles.
- Les CLE demandent un renforcement du suivi, un appui plus marqué aux acteurs locaux, et une meilleure articulation entre les outils (SAGE, PGSSE...).

Toutes appellent à un pilotage plus lisible, articulé entre les niveaux locaux et nationaux, pour gagner en efficacité.

6.2. Une adhésion citoyenne forte, exprimée aussi dans la question ouverte

Les habitants valident massivement les trois pistes testées (entre 73 % et 75 % d'adhésion). Cette large approbation s'observe dans tous les territoires, avec des pics dans le sous-bassin Maine-Loire-Océan et la zone « Vilaine et côtiers bretons ». L'adhésion est également renforcée chez les femmes et les plus de 50 ans, reflétant une sensibilité accrue aux enjeux sanitaires et environnementaux.

Les réponses ouvertes confirment cet attachement à une action forte sur la qualité de l'eau. Près de 9 % des répondants demandent l'interdiction des pesticides, et une proportion équivalente appelle à lutter contre les polluants dits "éternels" ou les micropolluants. Une autre attente fréquemment exprimée concerne le soutien à l'agriculture biologique, perçue comme levier de prévention durable contre les pollutions diffuses.

Ces propositions soulignent que, pour les citoyens, la lutte contre les pollutions passe par des mesures claires et structurantes, allant au-delà des seules actions techniques. Elles traduisent une volonté de transformation des pratiques agricoles et industrielles au nom de la santé publique et de la protection de la biodiversité.

7. Préserver le littoral : un objectif partagé, un pilotage à ancrer dans les territoires

L'enjeu 7 du SDAGE Loire-Bretagne porte sur la préservation des littoraux et des milieux estuariens, à travers trois grandes pistes d'action : la lutte contre les pollutions et l'eutrophisation, l'adaptation du littoral au changement climatique, et le renforcement de la gouvernance à l'interface terre-mer. Il mobilise fortement les assemblées, mais suscite aussi des attentes fortes de la part des habitants, bien que moins homogènes selon les profils et territoires

7.1. Une forte mobilisation institutionnelle en faveur de la qualité des eaux et de la biodiversité

Les assemblées expriment un consensus solide sur la nécessité d'améliorer la qualité des eaux côtières, perçue comme essentielle tant pour les milieux que pour les usages économiques associés. La lutte contre les pollutions agricoles et urbaines fait l'objet d'un appui transversal, de même que l'enjeu de mieux structurer les réseaux d'acteurs à l'échelle littorale. En revanche, la piste relative à l'aménagement du littoral en réponse au changement climatique fait débat : les chambres consulaires s'y montrent plus prudentes, craignant une approche trop descendante, et demandent un ancrage territorial renforcé des dispositifs.

7.2. Une adhésion citoyenne élevée, mais moins marquée sur les enjeux d'aménagement

Les habitants se montrent globalement favorables aux objectifs de l'enjeu 7, en particulier à la protection de la biodiversité marine et à la réduction des pollutions côtières. En revanche, la piste portant sur l'aménagement du littoral dans un contexte de changement climatique obtient un taux d'approbation plus modéré (66 %), notamment dans les zones plus continentales où le sujet semble plus éloigné du quotidien.

Assemblées et citoyens partagent un attachement fort à la préservation du littoral. Les assemblées insistent sur la gouvernance et la cohérence inter-échelles, quand les habitants manifestent une attente plus ciblée sur les milieux et les effets visibles des pollutions. Le sujet de l'aménagement littoral cristallise les écarts, à la fois sur le degré d'acceptabilité des mesures et sur la clarté des responsabilités.

Conclusion

Les retours recueillis à travers la double consultation montrent un large soutien au projet d'enjeux du SDAGE 2028-2033, aussi bien du côté des habitants du bassin Loire-Bretagne (72 % d'adhésion forte ou totale) que des assemblées consultées (63 % d'avis favorables). Ce consensus s'exprime notamment sur les finalités poursuivies par la politique de l'eau : adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité des ressources, sobriété des usages, restauration des milieux, gouvernance partagée, ou encore préservation du littoral.

Les habitants et assemblées s'accordent sur la nécessité :

- de renforcer la sobriété dans les usages de l'eau,
- de garantir la qualité de la ressource pour la santé humaine et les écosystèmes,
- de restaurer les milieux naturels (zones humides, sols, bassins versants),
- et de disposer d'une gouvernance plus lisible et plus intégrée, articulant mieux les échelles territoriales.

Ces convergences confortent les grandes orientations du SDAGE et donnent une légitimité démocratique renforcée au projet.

Au-delà de ces points d'accord, des différences notables apparaissent selon les profils d'acteurs :

- Les assemblées, en particulier les chambres consulaires et certaines collectivités, insistent sur la nécessité de préserver les équilibres économiques locaux et de s'appuyer sur les dispositifs existants.
- Les citoyens, notamment les plus jeunes, appellent à des actions plus volontaristes, structurantes, et rapidement visibles, sur des leviers concrets comme des pratiques agricoles économies en eau, des dispositifs de réduction des pollutions en amont ou des mesures de justice environnementale.
- Plusieurs tensions latentes s'expriment également, notamment autour de l'acceptabilité du stockage artificiel, du rôle des sols dans les politiques de l'eau, ou encore des modalités d'aménagement du littoral.

Consultation sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Synthèse pédagogique
Septembre 2025



Pourquoi cette consultation ?

- Construire le SDAGE Loire-Bretagne 2028–2033 avec les acteurs du territoire.
- Mieux comprendre les attentes, perceptions et propositions autour des enjeux de l'eau.
- Croiser les points de vue **citoyens** et **institutionnels** pour enrichir le projet stratégique.

Deux volets complémentaires



Consultation des habitants (lot 1)
Questionnaire en ligne ouvert à tous
(novembre 2024 à juin 2025)

2 257 répondants

Analyse quantitative (questions fermées) et lecture
qualitative de la réponse à la question ouverte + 3
courriers reçus



Consultation des assemblées (lot 2)
Recueil des avis via un questionnaire dédié
(commissions locales de l'eau, collectivités,
chambres consulaires, syndicats mixtes)
(mars à mai 2025)

147 assemblées

Analyse qualitative approfondie des retours des
assemblées

Qui a répondu à cette consultation ?



Habitants

Répondants du grand public (lot 1)

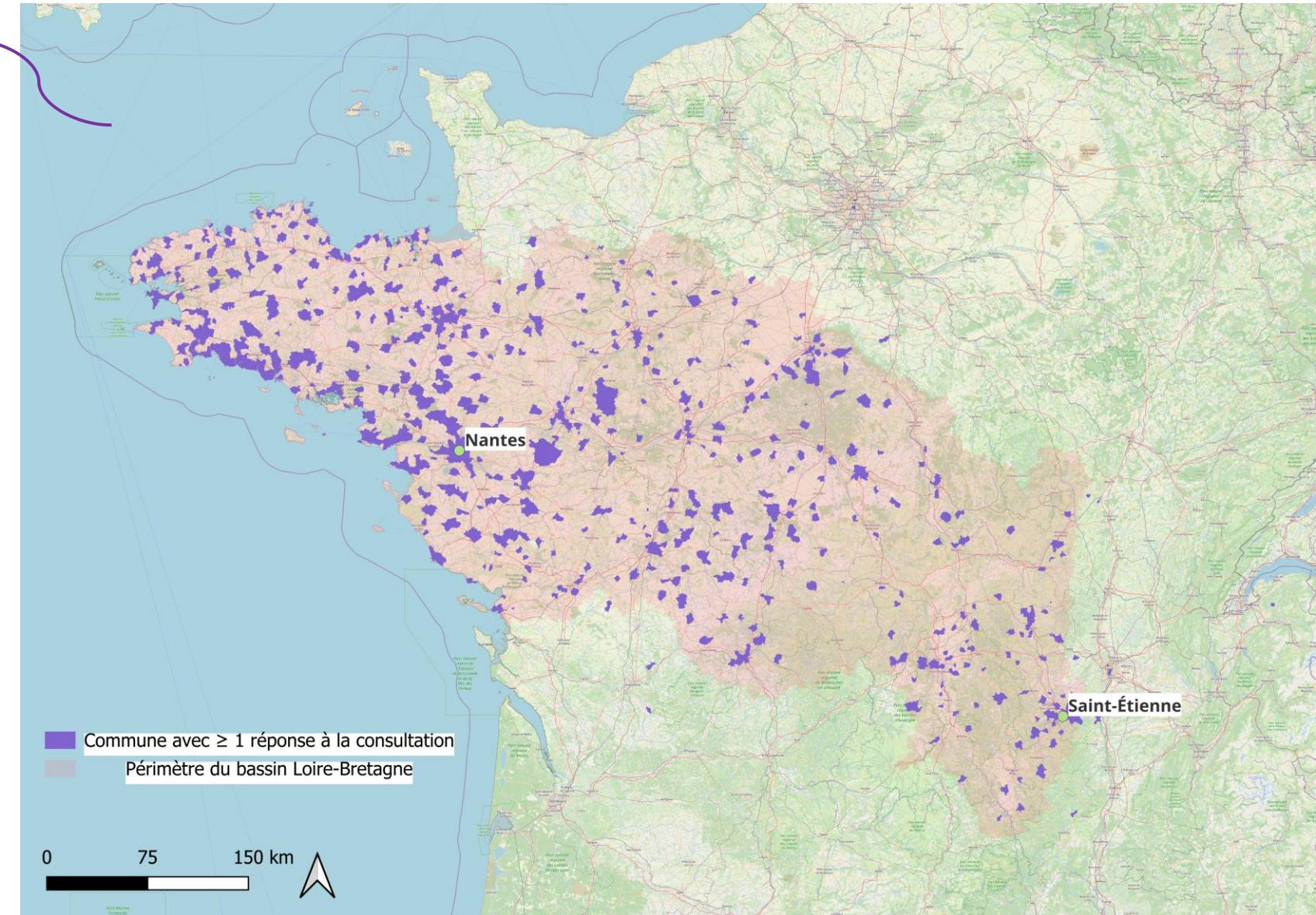
- 2 257 personnes ont participé à la consultation.
- 71 % ont répondu à l'intégralité du questionnaire.

Profils sociodémographiques dominants :

- Sur-représentation des cadres et des agriculteurs.
- Sous-représentation des ouvriers.
- Majorité de 35 à 64 ans, en particulier les 45-54 ans.
- Villes moyennes et zones rurales plus mobilisées que les grandes métropoles.

Couverture géographique :

- Réponses issues de 9,1 % des communes du bassin.



Qui a répondu à cette consultation ?



Assemblées

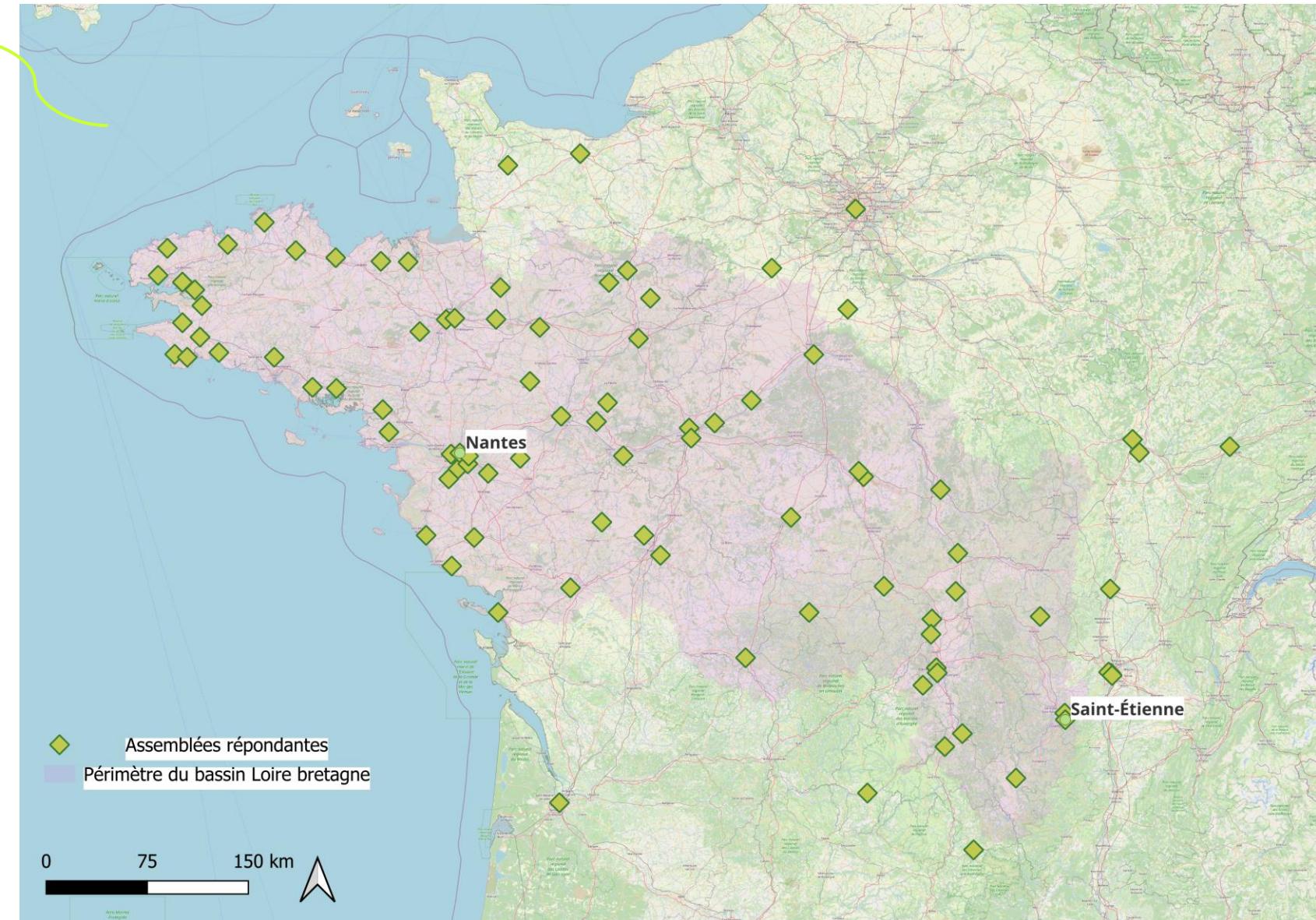
Contributeurs institutionnels (lot 2)

147 assemblées ont transmis une contribution :

45 CLE, 44 collectivités territoriales, 39 chambres consulaires, 19 autres acteurs (syndicats, parcs naturels régionaux, établissements publics...).

Contributions souvent **collégiales** (réunions, délibérations, synthèses d'instances).

Répartition équilibrée sur l'ensemble du bassin.

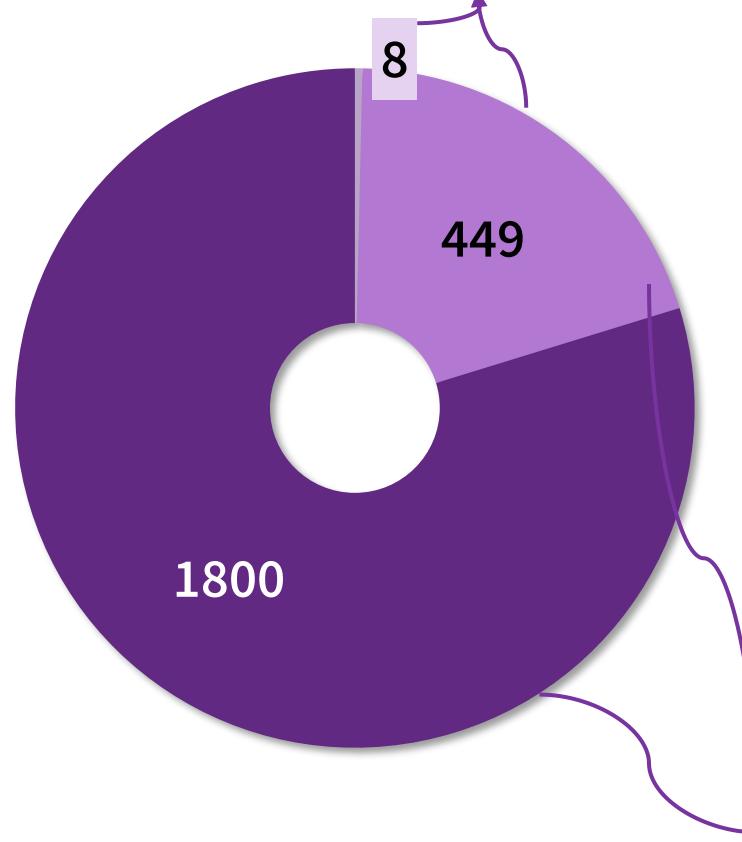


Sur quoi les participants se sont-ils exprimés ?



Habitants

457 répondants se sont exprimés
sur au moins un enjeu du PGRI

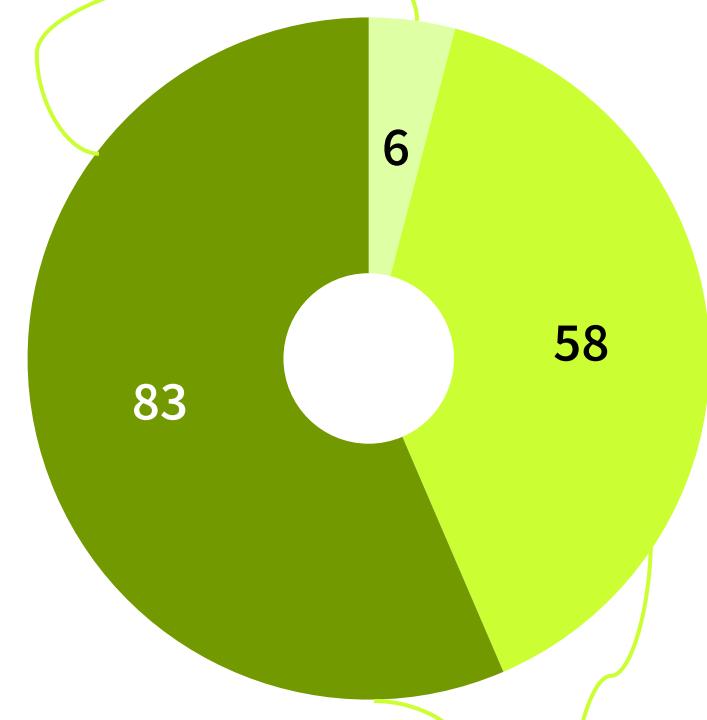


2 249 répondants se sont exprimés
sur au moins un enjeu du SDAGE



Assemblées

89 avis sur le PGRI



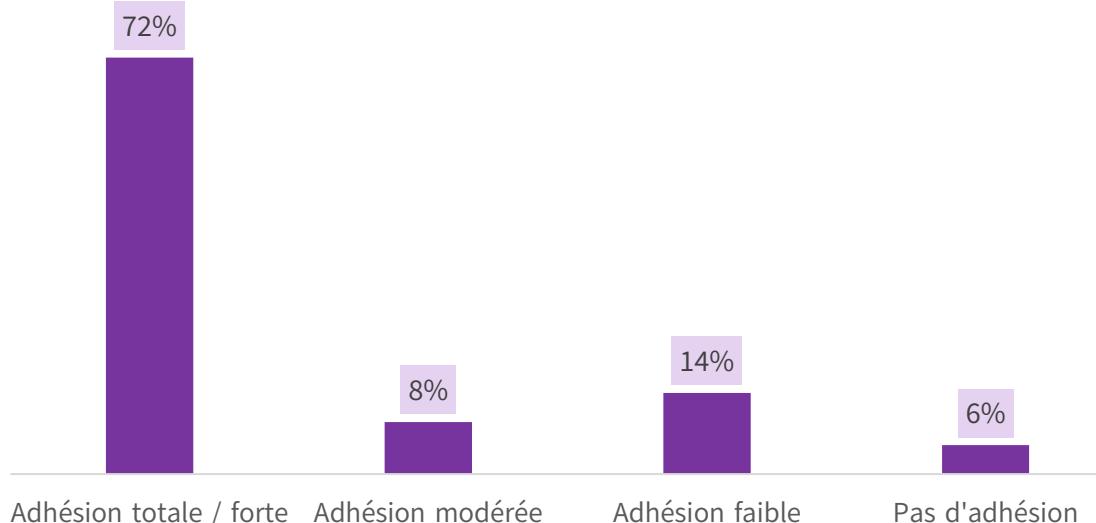
141 avis sur le SDAGE

- Sur le PGRI
- Sur le SDAGE
- sur le SDAGE et le PGRI

Quelle tonalité dans les avis exprimés sur le Sdage ?



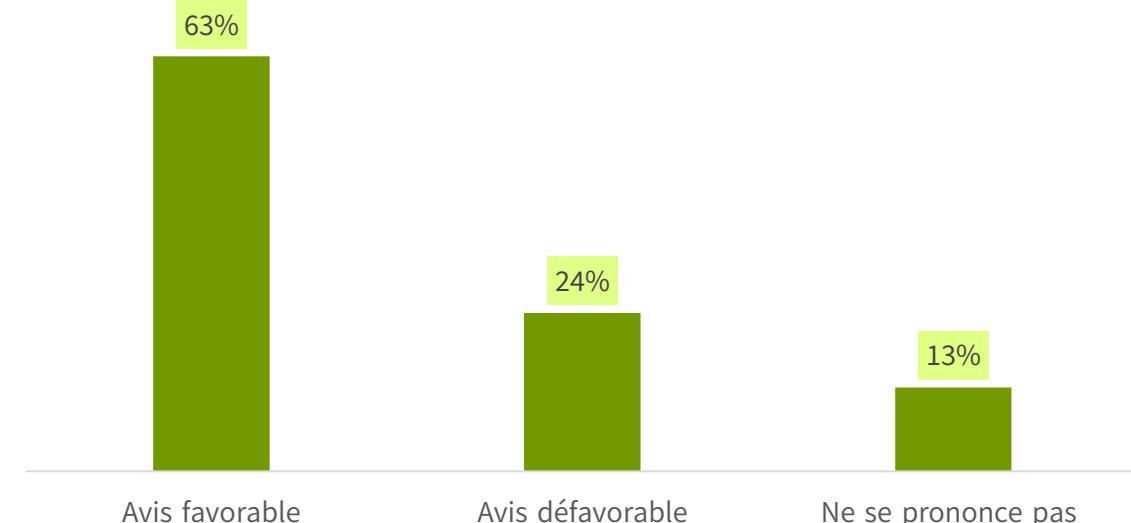
Habitants



Source : Consultation du public sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033, Agence de l'eau Loire-Bretagne, traitement Crédoc



Assemblées



Source : Consultation des assemblées sur les enjeux de l'eau et des inondations 2028-2033, Agence de l'eau Loire-Bretagne, traitement Crédoc

Thématique de l'enjeu 1 – Adapter le bassin au changement climatique

Climat : une nécessité reconnue, mais des temporalités qui divergent



🎯 Adhésion élevée chez les habitants

- 77 % jugent la piste « *Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire-Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique* » adaptée ou très adaptée
-  89 % chez les moins de 25 ans
-  84 % dans le Maine-Loire-Océan

🗣 Attentes exprimées dans les verbatims

- Prendre en compte le changement climatique (4%)
- Prendre en compte les pollutions diffuses (4%)
- Appliquer le principe de pollueur-payeur (4%)



« *Envisager chaque politique de l'eau dans un référentiel qui comprend un changement climatique à minimum +4°C en France* » ; « *Combattre pollution et gaspillage peut maintenir des écosystèmes résilients qui participent à l'adaptation au changement climatique* »



Assemblées : un appui sous conditions

- Accord sur la nécessité d'une stratégie climatique
-  Climat vu à travers sécheresses et pluies intenses (CLE, chambres consulaires)
-  Insistance sur l'ancrage dans la connaissance existante (diagnostics, législation, indicateurs)
-  Adaptation progressive, articulée aux dynamiques économiques et agricoles locales
-  Objectif d'équilibre entre performance écologique et viabilité économique



« *Il est regrettable que les connaissances acquises au niveau de bassin versant [...] ne soit pas pris en référence. Les territoires ont progressé dans la connaissance et les initiatives, il convient de les intégrer dans la définition des enjeux. Par ailleurs, les principes d'action décrits sont généraux. Ils méritent d'être précisés et confrontés aux difficultés identifiées sur le terrain pour déployer une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique*

Thématique de l'enjeu 2 – Connaissance, sensibilisation et communication

Comprendre et partager l'information : un levier largement plébiscité



Une adhésion massive, portée par les jeunes et les femmes

- ✓ 80 à 82 % d'adhésion selon les pistes (connaissance, données, sensibilisation, évaluation)
 - 📈 92 % d'approbation chez les moins de 35 ans pour la piste sur la connaissance des milieux
 - 📍 Fort soutien dans les territoires Loire moyenne, Maine-Loire-Océan, Vienne-Creuse
 - ♀♂ Femmes systématiquement plus favorables (+6 à +8 pts)
- 🗣 Attentes exprimées dans les verbatims
- Eduquer, sensibiliser autour de la gestion des eaux (9%)
 - Communiquer davantage sur les actions menées sur la gestion de l'eau (2%)



« Sensibiliser dès le plus jeune âge - éduquer à la sobriété - éduquer à la non-pollution - L'écologie devrait faire partie de programmes scolaires afin que la population comprenne que nous faisons partie intégrante de cet écosystème. »



Un appui solide, avec des priorités différencierées

- ✓ Appui global sur l'enjeu, mais priorités selon les profils
 - 🏢 Chambres consulaires / CLE : évaluer les impacts économiques, éviter les ruptures
 - 🏡 Collectivités : accent sur la pédagogie, la valorisation des pratiques locales
- ⚙️ Préférence pour les outils efficaces et articulés avec les autres politiques
- 📈 Demande d'amélioration des indicateurs, prise en compte du coût de l'inaction
- 📊 Intégrer les retours d'expérience territoriaux



« Nous demandons la suppression des termes "affronter les ruptures" dans l'ensemble du document, notamment dans le titre de cet enjeu 2. L'enjeu est d'accompagner les transitions en identifiant des solutions efficaces au regard des problématiques visées, et durables c'est-à-dire tenant compte des impacts économiques et sociaux. »

Thématique de l'enjeu 3 – Gouvernance territoriale de l'eau

Des solidarités souhaitées, mais des leviers d'action perçus différemment



👉 Une attente forte d'action coordonnée, mais une moindre lisibilité des outils

- ✓ 74 % adhèrent à la piste "agir au niveau du bassin versant"
- ✓ 72 % pour "renforcer la cohérence des politiques publiques"
- ✓ 67 % pour "s'appuyer sur les SAGE"
- 👉 Les moins de 35 ans sont les plus favorables : jusqu'à 96 % pour l'échelle bassin
- 👉 Une partie du public perçoit les outils comme abstraits ou peu visibles

👉 Attentes exprimées dans les verbatims

- Prendre des mesures ou actions concrètes (8%)
- Gérer la ressource en eau de manière collective et démocratique (5%)
- Assurer la bonne représentation des citoyens dans la gouvernance (2%)



« Il faut confier la gestion et la prise de décision à un collège de sages-citoyens. » ; « Les gestions de toutes les eaux doivent être entièrement gérées par et sous la surveillance des citoyens »



👉 Un soutien affirmé, en quête d'efficacité et de stabilité

- ✓ Adhésion forte, surtout des CLE et des chambres consulaires

👉 Volonté de capitaliser sur les pratiques existantes

👉 Chambres consulaires : plaident pour la stabilité réglementaire, la reconnaissance des documents en vigueur

👉 Collectivités : insistent sur la lisibilité des dispositifs, les indicateurs adaptés

👉 CLE : soulignent le besoin d'articuler les niveaux d'action (bassin, sous-bassin, commune)



« Les entreprises ont besoin de stabilité réglementaire pour anticiper les défis climatiques et maintenir leur compétitivité. [...] Pour une gouvernance efficace de l'eau, il est impératif d'impliquer pleinement les acteurs économiques dans les décisions. Leur présence dans les instances de gestion de l'eau est essentielle pour intégrer les enjeux économiques dans les choix stratégiques. »

Thématique de l'enjeu 4 – Restaurer les équilibres écologiques

Un consensus citoyen affirmé, des lignes de fracture institutionnelles sur les leviers



Un soutien massif à la préservation des milieux naturels

- ✓ 76 % des habitants favorables aux deux pistes testées : résilience des bassins versants et restauration des sols
- 🌐 Forte adhésion chez :– Les 25–34 ans (93 %)– Les femmes (94 %)– Le sous-bassin Vilaine et côtiers bretons (> 90 %)

Attentes exprimées dans les verbatims

- Entretenir les éléments paysagers (talus, haies, bocage...) (10 %)
- Préserver ou restaurer les zones humides (7 %)
- Limiter l'artificialisation des sols (7 %)

→ Attachement à des solutions fondées sur la nature, concrètes et territorialisées

« Le sujet du sol est peu évoqué alors qu'il a un rôle essentiel de retenue d'eau et de filtrage avant infiltration dans les nappes. [...] En prenant soin du sol, on prend soin de la microfaune qui y vit, des végétaux, des oiseaux.. de toute la chaîne du vivant en somme. »



Un objectif partagé, mais des désaccords sur la place des sols

- ✓ Accord sur la finalité de restauration des milieux
- ⚠ Clivages sur les leviers fonciers et réglementaires
- 📊 Chambres consulaires (notamment agricoles) :
 - Rejet d'une autonomisation des "sols" dans le SDAGE
 - Défense de la propriété privée, valorisation des pratiques existantes
 - Opposition à une régulation perçue comme trop prescriptive
- 🏡 💚 Collectivités, certaines CLE :
 - Demande d'intégration explicite des sols et zones humides
 - Plaident pour une politique d'acquisition foncière, des états des lieux renforcés
 - Souhait de disposer d'indicateurs pour guider les projets de restauration



« La problématique du foncier non maîtrisé, inhérente à la propriété privée, impose tout naturellement l'accord des propriétaires. Dans ce cadre, il convient d'éviter les contraintes liées aux stratégies qui peuvent alors empêcher les actions d'opportunité émanant notamment de propriétaires qui souhaitent réaliser des actions bénéfiques. »

Thématique de l'enjeu 5 – Faire de la sobriété un principe structurant

Un objectif globalement partagé, mais des tensions sur les moyens



Soutien majoritaire, mais attentes contrastées selon les profils

- 70 % jugent adaptées les deux premières pistes (sobriété des usages, alimentation en eau potable)
- 66 % valident la piste sur les régimes hydrologiques
- Adhésion plus forte dans :– Vilaine & côtiers bretons, Loire moyenne-Moins marquée dans Vienne & Creuse

Attentes exprimées dans les verbatims

- Réduction des prélèvements, consommation raisonnée (5%)
- Demande de dispositifs de stockage (retenues, bassins...) (5%)
- Réserves sur le stockage artificiel (protection des milieux) (4%)

→ Tension entre sécurisation de la ressource et protection écologique



« *Enjeu 5 : Sobriété: la réduction de 10% n'est pas suffisante, il faut accompagner le passage à des cultures moins gourmandes en eau. Qu'en est-il des pompages directs dans les cours d'eau par les agriculteurs, ainsi que les forages? Sont-ils tous identifiés et contrôlés quantitativement? J'ai des doutes* »



Soutien fort à la sobriété, à condition d'une mise en œuvre équilibrée

- Consensus sur la nécessité d'intégrer la sobriété dans la gestion de l'eau

Mais divergences sur la traduction opérationnelle

Chambres consulaires :

- Vision pragmatique : éviter les ruptures brutales
- Rejet de certaines mesures jugées trop contraignantes (ex. : dé-drainage)
- Appel à préserver la viabilité économique des filières agricoles

Collectivités :

- Exigent une approche différenciée, fondée sur des données robustes
- Souhaitent une gouvernance de crise stabilisée et des indicateurs lisibles

CLE : Souhait d'un accompagnement opérationnel renforcé des acteurs



« *La CLE souligne l'importance de garantir une eau de qualité pour l'alimentation en eau potable, en veillant à une gestion quantitative durable pour les milieux aquatiques et pour faire face aux crises telles que les sécheresses. La sobriété des usages s'impose pour ne pas dégrader plus la qualité de la ressource, ni le fonctionnement hydrologique des écosystèmes.* »

Thématique de l'enjeu 6 – Garantir la qualité de l'eau

Un impératif de santé publique et de biodiversité fortement soutenu



🎯 Adhésion forte et demandes structurantes

- ✓ Entre 73 % et 75 % d'adhésion aux trois pistes testées :
 - Eau de bonne qualité
 - Capacités auto-épuratoires des milieux
 - Réduction des pollutions ponctuelles

❤️ Adhésion renforcée chez :

- Les femmes
- Personnes de plus de 50 ans
- Habitants de Maine-Loire-Océan et Vilaine et côtiers bretons

🗣 Attentes exprimées dans les verbatims

- Interdiction des pesticides (9%)
- Lutte contre polluants éternels / micropolluants (9%)
- Soutien à l'agriculture biologique (9%)

→ Attente de mesures fortes



« La réduction des pollutions diffuses n'est pas abordée dans le questionnaire alors que c'est un point fondamental de la restauration de la qualité de l'eau, cela doit être dans le plan d'action »



🎯 Accord général, mais priorités différencierées selon les types de pollutions

- ✓ Soutien clair aux objectifs de qualité de l'eau
Mais priorisation différenciée selon les institutions :
 - ➡ Chambres consulaires
 - Souhait de distinguer clairement pollutions diffuses / ponctuelles
 - Volonté de valoriser les efforts déjà réalisés, notamment en agriculture
 - ➡ Collectivités territoriales
 - Accent sur l'amélioration des réseaux, la transparence des données, la prévention des pollutions accidentelles
 - ➡ CLE
 - Souhait d'une meilleure articulation entre les documents de planification

→ Tous appellent à une gouvernance plus lisible et coordonnée



« De mettre davantage l'accent sur les actions préventives en amont de toutes sources de pollutions notamment au regard des coûts élevés des traitements curatifs et de leurs effets de concentration des pollutions. »

Thématique de l'enjeu 7 – Préserver le littoral

Un objectif largement partagé, mais des attentes différentes sur les leviers



🎯 Une adhésion forte mais variable selon les territoires

Adhésion majoritaire aux objectifs de l'enjeu 7

❤️ Fort soutien à :

- Réduction des pollutions littorales
- Protection de la biodiversité marine

⚠️ Moins d'adhésion à la piste sur l'aménagement du littoral face au changement climatique (66 %)



« Enjeu 7 Littoral - Sur la commune de Larmor-Plage, un projet de thalasso à Kerguelen est vivement contesté par la population (on est loin de l'acceptabilité sociale prônée par le SDAGE!) »



🎯 Consensus sur la qualité des eaux, prudence sur l'aménagement

Consensus institutionnel sur la qualité des eaux côtières:

- Milieux naturels
- Usages économiques (pêche, tourisme...)

⚙️ Appui transversal à la lutte contre les pollutions agricoles et urbaines

Mais : ⚠️ Aménagement du littoral :

- Chambres consulaires plus réservées
- Inquiétudes sur une approche trop descendante
- Appel à un ancrage territorial fort et à une gouvernance plus adaptée à l'interface terre-mer



« [...] La mise en place d'une gouvernance sur l'estuaire de la Loire qui permette à la fois la protection de la biodiversité et le développement de ce territoire dynamique ; le renforcement du lien Terre/Mer afin de prendre en considération la sensibilité forte des milieux littoraux et la nécessité de disposer d'eau en qualité et quantité suffisante. »

Conclusion

Ce que la consultation a révélé

Une forte adhésion au projet de SDAGE 2028-2033, tant du côté des assemblées que du public.

Des convergences structurantes sur les priorités : qualité de l'eau, sobriété, préservation des milieux, gouvernance claire.

Des attentes différenciées selon les profils :

- **Assemblées** → pilotage équilibré, outils cohérents, viabilité économique
- **Citoyens** → ancrage local, propositions concrètes, exigence de clarté et d'impact visible

Des enseignements pour l'action

Besoin d'un cadre stratégique lisible, qui articule ambition et faisabilité

Nécessité de territorialiser les réponses pour renforcer leur impact

Importance de conjuguer sobriété, résilience et inclusion dans les choix futurs

Pour aller plus loin

agence.eau-loire-bretagne.fr

Synthèse complète de la consultation (à venir en ligne)

Documents du projet d'enjeux du Sdage

Prochaines étapes clés

Septembre 2025 : finalisation du projet d'enjeux du Sdage

Janvier 2026 : élaboration du projet de Sdage 2026 avec une phase de consultation des assemblées et du public fin 2026-début 2027, pour une adoption finale fin 2027 et une entrée en vigueur début 2028.